

Assemblée Générale du CIBE du 3 juin 2010

Rapport moral

Les deux années qui viennent de s'écouler ont connu un contexte économique et énergétique chahuté : envolée du baril de pétrole en 2008 puis, sur fond de crise financière, effondrement des prix jusqu'à 40 \$ avec une remontée en 2010, couplée à une détérioration de la parité euro/dollar. Ainsi, les prix du gaz et du fioul domestique ont-ils fait le yoyo, ce qui, avec le resserrement du crédit et l'abandon de la taxe carbone, n'a pas été favorable aux décisions d'investissement dans le bois énergie.

Néanmoins, à défaut d'un développement massif, on a constaté un incontestable frémissement : les enquêtes effectuées par le CIBE et ses partenaires ont montré que les réseaux de chaleur au bois (de plus de 1 MW) actuellement en construction étaient au nombre de 20 à 25 (100 MW de puissance installée), soit un doublement par rapport aux chiffres du milieu des années 2000. La croissance des chaufferies dédiées à un établissement (hôpital...) et celle des petits réseaux en milieu rural s'est également poursuivie. L'appel d'offres BCIA de l'ADEME a été un succès, avec plus de 30 projets industriels retenus, dont on espère, malgré les difficultés économiques présentes, qu'ils se concrétiseront rapidement.

Par contre, les deux premiers appels d'offres pour la cogénération bois (CRE) ont bien du mal à voir le jour, sauf dans les industries de la trituration. Le CIBE l'a dit et répété : le seuil minimum de puissance électrique imposé est inadapté aux besoins thermiques de la plupart des entreprises et réseaux de chaleur potentiellement concernés. C'est aussi le cas de l'arrêté tarifaire publié en décembre 2009, qui fixe un seuil minimum à 5 MWé pour bénéficier des bonus rendant les projets rentables. Le dernier CIAT a ramené ce seuil à 1 MWé pour les scieries, ce dont nous nous réjouissons. Le CIBE continuera à exiger que ce seuil, voire celui de 500 kWé, s'applique à tous les secteurs industriels sans distinction et aux réseaux de chaleur.

Le Grenelle de l'Environnement constitue le socle de ce développement non contestable, mais encore trop timide et loin d'être en phase avec les objectifs très ambitieux qu'il a fixé pour les énergies renouvelables thermiques et le bois énergie en particulier. Il faudrait pour ce faire, multiplier par 4 ou 5 le nombre des opérations actuellement mises en œuvre.

Le Fonds Chaleur est la principale mesure issue du Grenelle qui nous concerne. C'est un outil a priori bien adapté au plan quantitatif (si les subventions publiques affichées ne sont pas réduites) et administratif puisqu'il donne une meilleure visibilité que précédemment aux maîtres d'ouvrage, aux opérateurs énergétiques et aux industriels quant au montant des soutiens financiers auxquels ils peuvent prétendre. Comme s'y est engagée l'ADEME, son efficacité devra cependant être rapidement évaluée et ses éventuels défauts, corrigés. Dès septembre, le CIBE s'attachera à faire remonter les constats de ses adhérents à la manœuvre sur le terrain.

On attend du Grenelle 2 :

- la possibilité de prolonger les contrats de concession en cours, en cas de passage à une ENR, cette mesure étant destinée aux réseaux de chaleur existants ;
- la possibilité de classer les réseaux énergies renouvelables sous la seule autorité du maire, sans enquête publique, pour favoriser les raccordements des constructions neuves et des réhabilitations lourdes. Cette faculté donnée aux maires est très importante dans le cas de la création ou de l'extension d'un réseau de chaleur.

Concernant ces deux dernières dispositions, le CIBE et ses adhérents seront particulièrement vigilants quant à la façon dont seront préparés et rédigés les décrets d'application. Sur ces différents points, nous espérons être consultés et pouvoir donner un avis.

Le CIBE commence à atteindre sa vitesse de croisière avec une centaine d'adhérents, répartis entre les différents collèges, des commissions de travail qui fonctionnent bien, réalisent de nombreux dossiers techniques mis en ligne sur le site Internet, quoique certainement encore diffusés insuffisamment vers l'extérieur.

Au chapitre de la reconnaissance des travaux du CIBE, signalons le prix qui vient de nous être décerné par la Conférence Européenne sur la biomasse pour notre poster : « l'évaluation de la rentabilité des projets collectifs au bois et l'impact d'une taxe carbone... ». Sur les 400 posters présentés, nous avons ainsi le plaisir de figurer parmi les dix lauréats, en ayant traité d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

La communication du CIBE s'est poursuivie avec différents partenaires, régulièrement (Bois International) ou plus ponctuellement (Energie Plus, Chauffage, ventilation, climatisation...). La lettre du CIBE publiée désormais 4 fois par an est adressée à l'ensemble des adhérents, mais aussi à environ 1 million de destinataires concernés par le bois énergie à un titre ou un autre.

Avec des moyens encore (trop) modestes, le CIBE trace son sillon avec persévérance, en centrant son action sur une approche technique ou technico-économique et en privilégiant le dialogue entre les professions représentées en son sein, même si nous savons aussi faire connaître notre position en cas de besoin aux pouvoirs publics et aux parlementaires.

Ces acquis et ce début de reconnaissance publique sont dus pour l'essentiel au travail des administrateurs et des adhérents qui s'investissent beaucoup dans les commissions et je tiens particulièrement à les en remercier, de même que le délégué général et les animateurs/secrétaires des commissions qui en sont les chevilles ouvrières.

Il est aussi possible, grâce au concours que nous apporte l'ADEME, que je remercie également pour son appui, ainsi que les ministères avec lesquels nous avons un dialogue globalement constructif.

Nos souhaits ne sont évidemment pas toujours pris en compte, tout particulièrement en ce qui concerne la cogénération biomasse versus appel d'offres ou arrêté tarifaire.

Beaucoup reste à faire pour surmonter les obstacles de tous ordres, plus particulièrement juridiques, administratifs et réglementaires, qui freinent l'émergence d'une filière mieux reconnue qu'il y a une dizaine d'années, mais encore loin d'avoir atteint le même degré de banalisation que chez certains de nos voisins.

Restons toutefois confiants. Les solutions pragmatiques que nous avançons et qui font l'objet d'un large consensus inter-professionnel finiront par s'imposer.

Serge DEFAYE
Président